



Convention collective

Par Carbula

Bonjour je travaille à une Entreprise de la pose de clôture et terrasse et je veux savoir, si la convention collective qui applique la Entreprise qui c'est du graviers et matériaux c'est dans la légalité, parce que de mon arrive ça fait dix ans c'est con ça. C'est toujours ouvriers- manouvriers et les salers les minimum et si je peux mettre en justice ou pas.

Par kang74

Bonjour

Si vous dépendez d'une convention collective , c'est noté sur votre fiche de paie .
Cela ne dépend pas de votre poste mais de l'activité principale de l'entreprise .

Donc quelle est votre convention collective (si vous en avez une , ce n'est pas obligatoire) ?

Par Carbula

la activité principale c'est la pose de clôture al 99 %

Par Carbula

et dans la fiche de paie c'est marque graviers e matériaux (ouvriers)